



Commune de Salleboeuf

# Marché Public de travaux

## ACTE D'ENGAGEMENT

|   |
|---|
| <b>Travaux d'urgence sur le collecteur principal<br/>d'assainissement – Avenue Gustave Eiffel</b> |
|---|

Type de procédure : Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent acte d'engagement correspond *(à compléter par les candidats)* :

- Offre de base**
- Variante n° ..... à l'initiative des soumissionnaires**

Marché numéro :

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

**- Pouvoir adjudicateur :**  
Commune de Salleboeuf  
3 avenue de la Tour  
33370 SALLEBOEUF

**- Personne chargée de mettre en œuvre la procédure :** Monsieur le aire.

D'une part ;

**ET**

- **Candidat unique :**
- **Groupement solidaire :**
- **Groupement conjoint avec mandataire solidaire :**

**Candidat unique ou Mandataire du groupement :**

*(Indiquer la dénomination sociale du candidat, son adresse, son adresse électronique, son numéro de téléphone et de télécopie, les prénom et nom de la personne habilitée à signer le marché)*

.....  
.....  
.....

N° d'inscription RCS : ..... N° SIRET : .....

**ET**

**Cotraitant(s) :**

*(Indiquer la dénomination sociale du candidat, son adresse, son adresse électronique, son numéro de téléphone et de télécopie)*

.....  
.....  
.....

N° d'inscription RCS : ..... N° SIRET : .....

D'autre part ;

## IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

### ARTICLE 1 – Nature et conditions du marché

---

#### **Description**

Les travaux objets de la présente consultation concernent les travaux urgents de réhabilitation du collecteur principal d'assainissement Ø200 en fibre ciment sur 94 ml, suite à un effondrement survenu le 5 janvier 2019.

#### **Allotissement :**

La présente consultation ne fait pas l'objet d'un allotissement au sens de l'article 32 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, du fait de l'absence de prestations distinctes.

**Code CPV :** 45232410-9 - Travaux d'assainissement

**Numéro de nomenclature interne :** TRAVAUX

**Variantes à l'initiative des soumissionnaires :** autorisées.

Le soumissionnaire se devra de répondre à l'offre de base.

**Variantes à l'initiative du pouvoir adjudicateur :** non

#### **Intervenants :**

- Maîtrise d'œuvre :

Le Maître d'œuvre de cette opération sera désigné ultérieurement.

- Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## ARTICLE 2 – Contenu des prix

---

Le présent marché est conclu à prix unitaires, conformément au détail estimatif joint.

L'évaluation de l'ensemble des prestations est de :

### Réseaux Eaux Usées :

MONTANT HORS TAXES : .....Euros

TVA : 20% : .....Euros

MONTANT TOUTES TAXES COMPRISES : .....Euros

Montant TTC arrêté en lettres à : .....

.....

En cas de groupement conjoint, la répartition des paiements se fera selon la répartition établie en annexe 1 au présent acte d'engagement.

## ARTICLE 3 – Mise à jour des prix

---

Les prix sont fermes.

## ARTICLE 4 – Délai d'exécution

---

Le délai d'exécution est fixé à 3 semaines maximum y compris la période de préparation à compter de l'ordre de service spécifique portant commencement d'exécution.

|  |                        |
|--|------------------------|
| Délais proposé par le candidat, (en jours calendaires) | .....Jours calendaires |
| Date de commencement possible des travaux              | .....2019              |

## ARTICLE 5 – Réception des travaux

---

La réception aura lieu à l'achèvement de l'ensemble des travaux afférents au marché.

Le délai de parfait achèvement est fixé à un an.

## ARTICLE 6 – Pénalités en cas de travail dissimulé

---

Conformément aux dispositions de l'article L.8222-6 du code du travail, si le titulaire du présent marché ne s'acquitte pas des formalités substantielles mentionnées aux articles L.8221-3 à L.8221-5 du code du travail, et après mise en demeure restée infructueuse de régulariser sa situation, le pouvoir adjudicateur pourra décider :

- soit d'appliquer une pénalité égale à 10 % du montant du présent marché, dans la limite des amendes encourues en application des articles L.8224-1, L.8224-2 et L.8224-5 du code du travail ;
- soit de résilier le contrat, sans indemnité, aux frais et risques de l'entrepreneur.

## ARTICLE 7 – Prestations supplémentaires

---

En application des articles 27 et 30-I-7 du décret du 25 mars 2016, le Pouvoir adjudicateur pourra conclure des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles du présent marché si les conditions permettant la passation de ces marchés sont réunies.

## ARTICLE 8 – Paiement

---

Le paiement sera effectué par acomptes. Le délai maximum de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit (joindre un RIB ou RIP) :

### **En cas d'opérateur économique unique**

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit mentionné dans le RIB ou RIP joint par ses soins.

### **En cas de groupement conjoint**

Chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations.

La répartition des paiements se fera selon la répartition établie en annexe 1 au présent acte d'engagement. (joindre les RIB ou RIP)

### **En cas de groupement solidaire**

Le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire.

#### **Paiement des sommes sur un compte unique établi au nom**

*Cochez la case correspond à votre choix si vous répondez en tant que groupement solidaire*

du mandataire du groupement solidaire

Les co-traitants joindront au présent acte d'engagement une procuration au mandataire à l'effet de percevoir pour leur compte les sommes qui leur sont dues en exécution du marché par règlement au compte du mandataire. Ces paiements seront libératoires vis-à-vis des opérateurs économiques groupés solidaires.

(joindre le RIB ou RIP)

du groupement solidaire.

(joindre le RIB ou RIP)

## ARTICLE 9 – Avance

---

Dans le cas d'un marché d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 110 du décret du 25 mars 2016 et d'une durée d'exécution supérieure à deux mois, le(s) prestataire(s) :

refuse de percevoir l'avance

ne refuse pas de percevoir l'avance.

## ARTICLE 10 – Retenue de garantie

---

Une retenue de garantie, d'un montant maximal égal à 5% du montant initial du marché, sera appliquée, dans les conditions de l'article 122 du décret n°2016-360. Elle peut être remplacée selon les dispositions de l'article 123 du décret n°2016-360.

## ARTICLE 11 – Nantissement – comptable assignataire

---

Sont désignées comme :

- personne compétente pour fournir les renseignements énumérés à l'article 130 du décret du 25 mars 2016 : Monsieur le Maire
- personne chargée des paiements : Monsieur le receveur de Bordeaux.

## ARTICLE 12 – Assurances

---

Dans un délai de quinze jours à dater de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra justifier qu'il est titulaire des polices d'assurance réglementaires.

## ARTICLE 13 – Dérogations aux documents généraux

---

L'article 4.2 du présent acte d'engagement déroge à l'article 28.1 du CCAG-Travaux.

### Fait en un seul original

A ....., le .....

### **Le prestataire**

*Signature(s) du(des) prestataire(s)  
(Nom, Prénom et cachet de l'entreprise)*

**A Salleboeuf, le .....**

**Le représentant du Pouvoir Adjudicateur**

### Annexe 1 : Répartition des paiements en cas de groupement conjoint

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

| Désignation des membres du groupement conjoint | Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint |                             |                              | Je renonce au bénéfice de l'avance                           |
|--|--|-----------------------------|------------------------------|--|
|  | Nature de la prestation                                      | Montant HT de la prestation | Montant TTC de la prestation |  |
|  |  |                             |                              | <input type="checkbox"/> oui<br><input type="checkbox"/> non |
|  |  |                             |                              | <input type="checkbox"/> oui<br><input type="checkbox"/> non |
|  |  |                             |                              | <input type="checkbox"/> oui<br><input type="checkbox"/> non |

